

Giovedì 21 marzo

Bruno Gencarelli - "Concorrenza e protezione dati"

Per approfondimenti sul tema trattato oggi vi rimandiamo ai seguenti link:

- http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-12-860_en.htm
- <http://www.ftc.gov/speeches/brill/120427loyolasymposium.pdf>
- <http://www.ftc.gov/speeches/brill/110519CPI.pdf>
- http://ec.europa.eu/justice/data-protection/review/index_en.htm
- http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-12-464_en.htm?locale=en
- http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2216088

Riportiamo inoltre qui sotto l'agenzia relativa la pronuncia di cui Bruno Gencarelli ha discusso durante la conferenza.

droit du travail

La boîte mail, c'est privé

BELGA

Mis en ligne le 19/02/2013

Cette décision constitue un changement dans la jurisprudence.

La cour du travail de Bruxelles a débouté RTL Belgium qui contestait sa condamnation par le tribunal du travail pour avoir licencié un de ses cadres sur base de mails privés lus dans sa boîte mail professionnelle, rapportent les quotidiens de Sudpresse.

La cour du travail a estimé que RTL Belgium avait violé la vie privée de son employé en consultant ses mails.

"Selon cette décision, même dans le cadre du travail, et dans sa boîte mail professionnelle, l'employé conserve un espace de vie privée", explique l'avocat de l'employé licencié.

Toute limitation à cet espace de vie privée doit être prévue par le règlement de travail.

Cette décision constitue un changement dans la jurisprudence, en ce qu'elle réaffirme le droit du travailleur à sa vie privée.



DR